

LEGISLATURE 2020 – 2025 PROCES-VERBAL No. 31

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 19 MARS 2024

PRESENTS : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal

Mmes Sylvie DESBAILLET et Delphine VOELLINGER (Vice-présidente du Conseil municipal), Conseillères municipales, MM. Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy

JULINI et Lionel MARQUIS, Conseillers municipaux

ASSISTENT

En termes

A LA SEANCE : M. Olivier FAVRE, Maire

Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints

Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

EXCUSÉ : M. Vincent MONNIER

PROCES-VERBAL : Mme Léa BOISADAM (EMH Imagine.com)

2 membres du public.

ORDRE DU JOUR

- : 1. Approbation du procès-verbal du 27 février 2024
 - 2. Informations de la Mairie
 - 3. Rapport de la commission des bâtiments
 - 4. Rapports de la commission urbanisme
 - 5. Résolution Route de Verbois
 - 6. ACG Droit d'opposition des conseils municipaux
 - 7. Propositions individuelles et questions
 - 8. Divers

Claude MEMBREZ, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Le Président salue ensuite M. le Maire et ses Adjoints, ainsi que tous les membres présents, la représentante de la société EMH Imagine.com (en charge de la prise du procès-verbal), le public et Marilène DEMIERRE. Puis, le Président excuse Vincent MONNIER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. <u>INFORMATIONS DE LA MAIRIE</u>

Olivier FAVRE

• OPTIMALUX : des panneaux ont été installés le long des routes cantonales pour annoncer l'extinction de l'éclairage public.

- FERMETURE DES ESREC : l'ACG a écrit le 12 mars 2024 à Antonio HODGERS en lui demandant de rouvrir dans les meilleurs délais les ESREC les dimanches et les jours fériés. L'ACG estime en effet que la fermeture n'est pas justifiée car il s'agit d'un service à la population (en sachant que la mesure permettrait d'économiser pas même 100'000 francs par année). Olivier FAVRE espère que ce point sera éclairci rapidement car les queues sont très importantes devant les ESREC depuis qu'ils sont fermés le dimanche en plus du lundi.
- 45ème COURSE PÉDÈSTRE: cette course aura lieu le 27 avril à 16h15 à travers le coteau de Bernex. Elle est ouverte à tous les élus (CM et exécutifs). Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de Marilène DEMIERRE.
- FÊTE DES VENDANGES : la fête des vendanges aura lieu les 14 et 15 septembre 2024. Le président est nommé ainsi que son comité (Olivier FAVRE ne les nomme pas pour le moment car une assemblée des délégués est prévue le 27 mars).

Suzanne SERAFINI

- JARDINIÈRES : ces dernières ont été installées dans le préau de l'école. Les enseignantes ont commencé à planter. Files sont ravies
- SORTIES DE SKI: les sorties ont eu lieu en janvier et février et ont rencontré beaucoup de succès. Chaque sortie avait une liste d'attente sauf la dernière où il y a eu 40 participants au lieu de 50. Des inscriptions à des cours collectifs étaient également proposées pour les enfants (sur 10 places, 8 enfants ont participé).
- VISITE DU CERN : la visite, qui était très intéressante, a eu lieu le samedi dernier avec une cinquantaine de personnes en collaboration avec Mme SHARMA, que Suzanne SERAFINI remercie.
- RUSSINFO: les personnes qui voudraient écrire un article dans le journal ont jusqu'au 18 avril prochain.
- ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE: la Mémère hiver aura lieu le 24 mars en collaboration avec l'Amicale des pompiers. La sortie des aînés, prévue quant à elle le 22 mai, se fera sans Dardagny car Mme BOVY a décidé de reporter la sortie en septembre après un sondage auprès de ses communiers seniors qui trouvent qu'il fera moins chaud en septembre qu'en mai.

Didier FROSSARD

- PLACE DE JEUX POUR ENFANTS: comme annoncé lors du dernier Conseil municipal, la Commune a mandaté un bureau spécialisé pour l'étude de faisabilité. Ce bureau a assuré que ce rapport serait rendu à la fin de ce mois. La Commune a d'ores et déjà fixé une date pour la commission Route, Voirie, Emplacement le 16 avril pour prendre connaissance du rapport et en débattre.
- TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE LA CHAUMAZ, TATTE-MATHY ET BOUFFARD SUR LES PARTIES EN GRAVE ET EN TERRE BATTUE : Les chemins ont été remis en état et les travaux sont terminés.
- ÉCLAIRAGE PUBLIC: la Commune a reçu comme chaque année le rapport des SIG concernant les entretiens des éclairages publics, notamment l'évolution de sa consommation d'énergie. En 2020, Russin détient par luminaire la consommation la plus basse au niveau cantonal avec une moyenne de 65 kW, soit 3,5 fois moins que la moyenne cantonale qui est de 230 kW par luminaire. Cela s'explique par le fait que, depuis 2020, 100 % des luminaires communaux sont équipés de LED. Si le nombre de luminaires a triplé en 25 ans, la consommation d'énergie a parallèlement été divisée par 3 entre 2019 et 2020. Grâce aux baisses d'intensité de l'éclairage public entre 23h et 1h00 du matin et son extinction entre 1h00 et 5h00, la consommation annuelle de Russin a encore baissé d'un tiers en 2023 par rapport à 2022.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS

Le Président cède la parole à Delphine VOELLINGER qui donne lecture de son rapport.

« La commission des bâtiments s'est réunie le 28 février dernier à la Salle des Sociétés afin d'évaluer l'état du bâtiment et revaloriser son fonctionnement.

Le bâtiment a été aménagé dans les années 85 et a besoin d'un bon rafraîchissement.

Pour des raisons de sécurité, et par le fait que nous avons qu'une sortie de secours, il a été convenu que la salle pourrait accueillir maximum 50 personnes.

A l'intérieur, la cuisine va être revue afin de pouvoir servir des repas jusqu'à 30 personnes, avec une machine à laver plus appropriée et une zone de cuisson.

La salle est conviviale, mais sa qualité acoustique et son éclairage mérite d'être améliorés. Un rafraichissement des peintures intérieurs et du plancher de la mezzanine sont envisager.

A l'extérieur, les crépis se décollent par endroit, les pierres de taille des embrasures des fenêtres sont abimées par les crochets des volet rouillés.

Pour terminer, une réflexion pour l'accès de personnes à mobilité réduite sera pensée pour palier au seuil de l'entrée.

Au vu des différents points sus mentionnés, la commission propose de demander des devis à des entreprises afin de pouvoir faire une évaluation financière claire de ces travaux ».

Le Président remercie Delphine VOELLINGER pour la lecture de son rapport. Il note que personne ne souhaite intervenir.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION URBANISME

RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 5 MARS

Le Président cède la parole à Delphine VOELLINGER qui donne lecture de son rapport.

« Rapport de commission de l'urbanisme – Séance du 5 mars

Tanguy Vitry, du bureau Vimade, nous présente les 3 projets des hameaux complétés de nos remarques faites lors de notre séance du 18 janvier. Les aménagements proposent des solutions en adéquation avec les précédentes discussions. Toutefois, quelques remarques persistent :

Pour les Baillets

- Les arrêts de bus ne nécessitent pas d'aménagements PMR car des arrangements particuliers sur appel, organisés par la Commune permet de déroger à ces nouveaux règlements.
- Intégration ponctuelle de potelets pour sécuriser les zones piétonnes. Les changements de revêtement de sol ne risquent pas d'être suffisant.
- Le stationnement pourra se faire partout et n'a pas besoin d'être formaliser.
- Un banc agrémentera l'espace des 2 bassins

Pour La Chaumaz

- Aucune place de stationnement est prévue, les zones parking existants sont suffisantes.
- Une réhausse devant le restaurant marque la liaison avec le jardin et permet le ralentissement des véhicules
- Un carrefour d'entrée est réaménagé avec une courbe de ralentissement et des plantations.

Pour le hameau de Verbois

- Un jeu de revêtements de sol évolutif permet de gérer voitures et piétons
- Voir s'il est possible d'agrémenter les plantations le long du chemin d'accès depuis la route du Mandement avec arbres pour renforcer la ligne du paysage.
- Utiliser ces plantations pour créer une tranchée drainante de récupération des eaux.
- Revoir l'organisation des containers et de la verdure autour du bloc SIG afin d'éviter les voitures.

Afin de vérifier certaines incertitudes géographiques, M Vitry demande l'intervention d'un géomètre pour contrôler et confirmer certains niveaux de terrain. Une approche par l'exécutif des propriétaires fonciers touchés par les projets est prévue afin de valider les propositions.

Une fois corrigés et complétés, les trois projets seront soumis aux différents services du Département afin de recueillir des préavis. Sur la base de ces retours, un projet définitif sera présenté au Conseil municipal pour validation afin d'être ensuite déposé en autorisation de construire. Un devis général et une proposition d'honoraire de Vimade pour la suite du suivi sera présenté en même temps que le projet.

Après validation du projet par le Conseil Municipal, il sera présenté à la population ».

Le Président remercie Delphine VOELLINGER pour la lecture de son rapport. Il note que personne ne souhaite intervenir et conclut que ce dossier semble aller de l'avant de manière constructive. Le Président félicite la commission. Delphine VOELLINGER précise qu'il faudrait dans l'idéal déposer une autorisation avant la fin de l'année.

RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 11 MARS

Le Président cède la parole à Daniel CHAMBAZ qui donne lecture de son rapport.

« Rapport de la commission de l'urbanisme et de l'environnement du 11 mars 2024 :

Schéma directeur communal

La commission de l'urbanisme et de l'environnement, élargie à l'ensemble du Conseil municipal et en présence de Messieurs Olivier Favre, Maire, et Didier Frossard, Adjoint, a tenu une séance le 11 mars 2024 durant laquelle elle a travaillé sur le schéma directeur communal.

A ce stade des travaux, l'image directrice, présentée sous la forme d'une grande carte de la commune montrant toutes ses spécificités, ainsi que les mesures prévues, est terminée. Le mandataire, le bureau AETC, l'a également déclinée en plusieurs petites cartes par thématique.

Les fiches de mesures, déjà validées en partie lors d'une précédente séance, ont été complétées par les mandataires par de nouvelles fiches. Le document complet a encore une fois fait l'objet d'un balayage intégral par la commission qui a pris position sur de multiples points. Le travail sur ces fiches peut donc être considéré comme terminé lui aussi, même si les commissaires peuvent encore faire parvenir dans les prochains jours quelques coquilles à corriger aux mandataires.

Le travail en cours sur le Plan directeur des chemins pour piétons a aussi fait l'objet d'une présentation à la commission le 11 mars. Il contient notamment des propositions d'itinéraires pour piétons en boucle. Ce document n'a pas encore été validé.

Lors de cette séance, la commission a encore fixé la suite du calendrier des travaux et notamment les dates des séances de concertation avec les habitantes et les habitants de Russin qui auront lieu avant l'été, en l'occurrence les mercredis 29 mai et 5 juin à 18h. Lors de cette concertation, il est proposé de discuter en particulier de la charte de la vie commune à Russin, un document qui doit encore être élaboré, ainsi que des itinéraires de promenades.

Les mandataires auront ensuite l'été pour produire la version finale du schéma directeur avec tous ses documents constitutifs que le Conseil municipal pourra valider lors de sa première séance du mois de septembre 2024. Le schéma partira ensuite au canton pour préavis des services concernés. Ainsi l'objectif de produire le schéma directeur de la commune de Russin avant la fin de la législature a de bonnes chances de pouvoir être atteint. Il restera plus qu'à le mettre en œuvre lors de la prochaine législature...! ».

Le Président remercie Daniel CHAMBAZ pour la lecture de son rapport.

Olivier FAVRE remercie Daniel CHAMBAZ et Delphine VOELLINGER pour leur résumé qualitatif. Il propose ensuite à Daniel CHAMBAZ de donner un résumé de la rencontre avec les agriculteurs.

Daniel CHAMBAZ indique que les agriculteurs ont rencontré les bureaux Arcade et Viridis pour étudier les points qui les concernent spécifiquement. Certains points sont en lien avec la nature, d'autre avec la question de l'eau, de l'énergie (centrales solaires sur les toits) ou encore des cadastres viticoles (le cadastre tel qu'inscrit au registre ne correspond plus vraiment à la réalité des faits). La séance était très constructive. La plupart des agriculteurs étaient présents. Les agriculteurs ne voulaient pas voir certains éléments mais ont aussi demandé à rajouter des points qui ne figuraient pas dans le schéma, notamment en matière d'irrigation où il y a un vrai projet à mener.

Au sens **du Président**, l'irrigation sera un sujet du futur proche. Il remercie ensuite Daniel CHAMBAZ, la commission et les membres du Conseil municipal pour leur participation active.

5. RÉSOLUTION – ROUTE DE VERBOIS

Le Président précise que la résolution est proposée par l'Exécutif. Puis, il cède la parole à Olivier FAVRE.

Olivier FAVRE fait remarquer en préambule que ce sujet est discuté depuis longtemps tant au niveau de la Commune que d'associations et de personnes à titre individuel qui interviennent auprès des différents services de l'Etat pour que des mesures soient prises.

Olivier FAVRE précise que la Commune n'a pas réussi à obtenir une mesure hormis l'abaissement de la vitesse maximum à 60 km/h. Suzanne SERAFINI avait évoqué lors du dernier Conseil municipal un courrier écrit le 2 février à la direction de l'OCT qui rappelait que la Commune avait demandé la pose d'un radar de vitesse. Lors d'une séance le 4 décembre avec Pierre MAUDET, ce dernier avait invité la Commune à réitérer sa demande mais rien n'a été entrepris depuis. Olivier FAVRE évoque ensuite le drame survenu le 24 février, qui a été tristement rappelé par Suzanne SERAFINI lors de la séance précédente. La Commune a reçu un courrier daté du 26 février de l'OCT (la lettre a dû être écrite avant car le courrier ne fait pas du tout état du drame susmentionné). Le directeur de l'OCT, Thierry MESSAGER, indique dans son courrier que son office pourrait rencontrer la Commune pour discuter. Olivier FAVRE donne lecture du paragraphe suivant : « S'agissant de la problématique des nuisances sur la route de Verbois, la baisse de la vitesse maximum autorisée de 80 à 60 ainsi que le marquage de la ligne médiane ont été réalisés conformément aux décisions prises dans le groupe de travail interdépartemental auquel vous avez participé ». S'agissant des radars visant à mesurer le bruit, l'OCT renvoie la Commune auprès du Sabra alors que la demande de la Commune portait sur des radars de vitesse et non pas des radars de bruit. La Commune a écrit en réponse au courrier du 26 février que « le décès du jeune motard sur la route de Verbois renforce la colère des habitants de Russin et de ses élus et, même s'il est déjà trop tard pour réagir, il est de notre responsabilité Canton-Commune de faire le nécessaire pour éviter un nouveau drame. Aussi l'Exécutif souhaite vous rencontrer pour faire le point sur les sujets en cours et particulièrement sur la question de la route de Verbois ». En parallèle, Olivier FAVRE a écrit au lendemain du drame directement à Pierre MAUDET. Ce dernier était bouleversé et a dit qu'il allait « en remettre une couche auprès de l'OCT ».

Olivier FAVRE indique ensuite que Thierry MESSAGER a rendu une réponse qui a quelque peu choqué la Commune : « je viens volontiers vous rencontrer avec l'OCGC pour évoquer les projets menés par nos deux offices sur votre commune. Nous pouvons bien entendu aborder le dramatique accident auquel vous faites référence mais cela doit se faire également en présence de la police cantonale qui, je le suppose, a été chargée d'une enquête. Il est en effet indispensable de comprendre les causalités de cet accident afin de déterminer si des actions sont à envisager ». Une séance a été fixée le 9 avril prochain avec Thierry MESSAGER. Olivier FAVRE rappelle qu'entretemps, le groupement des habitants de la route de Verbois a envoyé un courrier à l'OCAN le 15 février pour évoquer les dégradations que les motards font sur la route et les abords de la route à proximité de la zone protégée avec photos à l'appui. En sus, le Président avait conclu lors de la séance précédente qu'il fallait agir à la suite du drame du 24 février. L'Exécutif propose donc un projet de résolution au Conseil municipal. La rédaction d'une résolution devrait en principe incomber au Conseil municipal à l'intention de l'Exécutif mais cette façon de procéder était plus rapide. Pour rappel, une résolution est une détermination du Conseil municipal sur une position donnée qui donne dans sa décision des missions à l'Exécutif. Une résolution n'est pas sujette à référendum. Dès qu'elle est validée, l'Exécutif doit se saisir du dossier. Olivier FAVRE commente enfin que le Conseil municipal peut amender la résolution.

Le Président propose de parcourir le texte de la résolution. Quelques demandes de corrections orthographiques sont amenées.

Suzanne SERAFINI suggère de mentionner dans la résolution le rapport du TCS qui concluait que la route de Verbois enregistrait les décibels les plus hautes du Canton. Olivier FAVRE répond que la résolution ne mentionne pas tous les rapports car ils sont très nombreux. Tous les rapports ont en revanche été transmis à l'OCT. S'agissant des 9 accidents avec blessés répertoriés, Olivier FAVRE explique que ces données ont été relevées entre 2020 et 2022 seulement. Ces données sont visibles par tout un chacun sur le site SITG sous l'onglet mobilité (il y a la date, l'heure et les raisons de l'accident). Ces données ne concernent que des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police.

Daniel CHAMBAZ aimerait s'assurer que la Commune dispose de preuves pour ses demandes de sécurisation, ce que confirme **Olivier FAVRE**. Ce dernier remémore au Conseil municipal que la Commune a notamment demandé des pistes cyclables, la réduction du gabarit de la route et la pose de gendarmes couchés.

Lionel MARQUIS annonce que l'association Demain Russin a été très active sur ce dossier. Le système ArcGIS (le système qu'Olivier FAVRE mentionnait avec SITG) permet de distinguer les différents types d'accidents. Sauf erreur, les statistiques ne sont disponibles qu'à partir de 2010. Sur le tronçon de la route de Verbois, il y a eu 9 accidents graves entre 2010 et 2022. Lionel MARQUIS suggère de compléter la résolution avec ces données.

Delphine VOELLINGER se demande combien il y a eu d'accidents depuis 2010. Elle propose de mettre une phrase dans les considérants : « il y a eu x accidents dont 9 graves depuis 2010 ». **Lionel MARQUIS** propose de se renseigner.

Olivier FAVRE fait remarquer que le dernier considérant est un point très fort car le Conseil municipal avait voté il y a un peu plus d'un an le maintien de la course. La résolution d'espèce demande la suppression de la course.

Pour **Sébastien DELESDERRIER**, il serait regrettable de punir les participants de la course car ce ne sont pas ces derniers qui roulent à moto le reste de l'année sur la route de Verbois.

Guy JULINI signale que l'école de conduite est récemment passé avec 20 motards. Guy JULINI serait d'avis de demander aux écoles de passer ailleurs avec moins d'élèves. **Olivier FAVRE** indique que la Commune avait déjà préalablement fait cette demande au directeur de l'Office cantonal des véhicules sans succès. Olivier FAVRE rend ensuite le Conseil municipal attentif au fait que la résolution donnera un poids important à l'Exécutif lorsqu'il interpellera à nouveau le Canton.

S'agissant de la course, **le Président** évoque qu'elle est régie par la LRDBHD qui distingue deux types de manifestations : les manifestations locales, que la Commune doit préavise, et les manifestations d'importance cantonale, où l'autorisation est donnée par le Canton. Au sens du Président, la course qui passe sur la route de Verbois n'est pas d'importance cantonale. La résolution précise que le Conseil municipal est défavorable à cette course parce que les motards qui roulent sur la route de Verbois sont liés à la course.

Sébastien DELESDERRIER commente qu'il y aura dans tous les cas des motards qui rouleront sur la route de Verbois qu'il y ait la course ou non. Selon **le Président**, le dernier considérant envoie un message fort parce que le Conseil municipal considère qu'il y a un lien entre les accidents et la course.

Olivier FAVRE revient sur les autorisations données par la Commune en spécifiant que cette dernière préavise uniquement la course car elle se déroule sur une route cantonale. Le Canton pourrait donc surseoir au préavis de la Commune mais il est peu courant que le Canton ne suive pas le préavis communal pour ce genre de manifestations.

Daniel CHAMBAZ souligne que le Conseil municipal avait voté par le passé le maintien de la course. Depuis, le Conseil municipal a été modifié dans sa composition et un tragique accident est survenu. À titre personnel, Daniel CHAMBAZ a toujours été contre la course.

Sébastien DELESDERRIER estime qu'il serait dommage de pénaliser les participants de la course car cela ne va pas changer le problème.

Le Président déclare que le Conseil municipal pourra toujours revenir en arrière pour l'édition 2025 de la course si des radars et des chicanes ont été posés et qu'il y a moins de motards qui passent sans respecter les règles.

Daniel CHAMBAZ indique qu'il est important d'insister sur le fait que le radar doit être chargé, en particulier lors de la belle saison (le Canton compte 2'500 radars fixes mais ils ne sont pas tous équipés de caméras).

Suzanne SERAFINI considère que des gendarmes couchés seraient une bonne solution pour faire ralentir les motards en plus des radars. Les gendarmes couchés ont toutefois été refusés par le Canton. Suzanne SERAFINI se demande si la suppression de la course permettra d'en installer, ce qu'infirme Didier FROSSARD. Ce dernier explique que le Canton a refusé des gendarmes couchés car la route de Verbois est utilisée pour des convois exceptionnels (les cas sont toutefois très rares). Le Président cite à titre d'exemple que des gendarmes couchés avaient été installés sur la route qui monte à Saint-Cergues avant d'être enlevés car ils étaient trop dangereux pour les motards.

Puis, le Président met le maintien du préavis défavorable à toute course de véhicule au vote :

Par 6 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal maintient la mention d'un préavis défavorable à toute course sur la route de Verbois dans la résolution.

Lionel MARQUIS s'enquiert de l'intérêt de la résolution. **Olivier FAVRE** mentionne qu'elle permet de donner plus de poids à l'Exécutif face à l'OCT.

Lionel MARQUIS suggère de rajouter dans les considérants le lien avec la course qui passe sur la route de Verbois car de nombreuses personnes viennent s'entraîner en raison de la tenue de cette course. **Le Président** propose le considérant suivant : « certaines manifestations organisées sur ce site incitent les usagers à venir s'entraîner ».

Daniel CHAMBAZ approuve la proposition car il pense que la course est un appel pour les motards en herbe puisqu'elle leur fait découvrir un site.

Lionel MARQUIS perçoit une différence entre l'utilisation du tronçon et sa mauvaise utilisation.

Didier FROSSARD reformule qu'il y a en prélude à la course une augmentation des motards qui viennent s'entraîner. Pour les plus jeunes, rouler sur le parcours de la course a un aspect « mythique ». Didier FROSSARD pense donc que la course est précédée d'entraînements.

Patrick CORBAT désire savoir si des voitures qui empruntent cette route ont été confrontées à un motard qui arrive à pleine vitesse. **Olivier FAVRE** confirme qu'il y a déjà eu des accidents entre une voiture et un motard.

Le Président résume qu'il n'est pas possible d'occulter le fait que la course incite les gens à venir s'entraîner. Le Président met ensuite la résolution au vote sous réserve de l'ajout du considérant « certaines manifestations organisées sur ce site incitent les usagers à venir s'entraîner » :

Par 4 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal vote la résolution ainsi amendée.

Objet : Pour que le tronçon de la route de Verbois sur la commune de Russin ne soit plus un circuit de course improvisé pour véhicules motorisés.

Considérant,

- L'utilisation inappropriée de cette route par des conducteurs de véhicules motorisés, en particulier par des motards:
- Des va-et-vient incessants provoquant des nuisances sonores insupportables pour le voisinage;
- Des vitesses excessives au mépris des règles fondamentales de sécurité ;
- 9 accidents avec blessés répertoriés par un constat de police entre 2020 et 2022 dont la cause est principalement une vitesse inadaptée et une perte de maîtrise du véhicule ;
- 1 accident mortel pour ces mêmes raisons le 24 février dernier ;
- Les demandes de sécurisation du site maintes fois réitérées depuis 15 ans par la commune auprès de l'Office Cantonal des Transports (OCT) ;
- Les demandes similaires établies par des associations d'habitants, groupements et particuliers auprès des autorités cantonales ;
- Que ces interventions n'ont mené qu'à une diminution de la vitesse de 80 à 60 km/h;
- Que la portée de cette nouvelle réglementation n'a aucun effet ;
- Que les regroupements de motards sont en augmentation ;
- Que certaines manifestations organisées sur ce site incitent les usagers à venir s'entraîner ;

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif communal

ETDÉCIDE

Par 4 oui, 0 non et 3 abstentions

- Qu'il intervienne encore une fois auprès des autorités cantonales, en particulier l'OCT afin que des solutions concrètes soient mises en place pour stopper l'usage de cette route comme circuit de course improvisé par des motards peu scrupuleux;
- De faire les demandes nécessaires pour la pose de 2 radars fixes de vitesse ;
- D'insister auprès de la Police cantonale que des contrôles réguliers soient effectués (bruit et vitesse) ;
- De rappeler à l'Office cantonal des véhicules d'informer les instructeurs de moto-école de ne pas emprunter cette route pour des exercices de conduite ;
- De préaviser défavorablement toute demande d'organisation de course ou démonstration de véhicules motorisés ;

6. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président annonce qu'il s'agit d'une décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine).

Olivier FAVRE rapporte que, lors du vote à l'ACG, quelques communes étaient surprises de la demande de Vernier qui arguait que ce centre aura probablement un rayonnement cantonal.

Olivier FAVRE commente que toutes les communes qui construisent un centre (comme Meyrin qui est en train de rénover son forum) pourraient aller demander de l'argent auprès des autres communes qui n'auraient pas cette possibilité. Bien que ces dernières puissent profiter de ces infrastructures, elles n'auront pas participé à l'appel d'offres et au concours. Elles ne font autrement dit que « passer à la caisse ». Olivier FAVRE émet l'hypothèse d'associer les autres communes dans ces projets par le biais d'une délégation du Conseil municipal ou de l'Exécutif comme pour la piscine de Pré-Bois. En l'espèce, certaines commune se sont opposées à cet investissement mais celui-ci est passé à une très large majorité.

7. PROPOSITION INDIVUELLES ET QUESTIONS

ABRIS PC (un document est affiché à l'écran)

Daniel CHAMBAZ rapporte qu'il n'a jamais reçu la moindre information sur l'endroit où se trouvait l'abri communal alors qu'il habite depuis 20 ans à Russin. Daniel CHAMBAZ suggère à l'Exécutif d'informer la population sur la question des abris ainsi que sur les gestes à adopter lorsque la sirène retentit (il faut allumer la radio et, en fonction de la menace, s'enfermer ou sortir de chez soi).

Olivier FAVRE précise qu'une sirène se trouve sur le barrage de Verbois (par rapport aux crues) et une autre à l'école. Olivier FAVRE indique ensuite qu'il existe un formulaire expliquant comment réagir. Ce formulaire pourra être distribué. **Le Président** propose de mettre ce formulaire dans le Russinfo.

Olivier FAVRE commente ensuite que Russin fait partie de l'ORPC Meyrin avec les trois commues du Mandement. Ce territoire comprend 685 abris et 31'029 places pour 33'500 habitants. Russin dispose de 8 abris et de 563 places pour 520 habitants à ce jour. En sus, chaque nouvelle construction est obligée de prévoir des abris. Si cela n'est pas possible, une contribution de remplacement est reversée par le propriétaire dans un pot commun affecté à la commune pour créer des abris (le pot commun de Russin contient environ CHF 30'000.-). L'abri public se trouve sur la route du Mandement sous le bâtiment des HLM. Cet abri compte 403 places. Le commandant de l'ORPC Meyrin Mandement pourrait faire visiter l'abri communal au Conseil municipal. À noter que ces abris sont inspectés régulièrement. Olivier FAVRE rappelle ensuite que la Commune avait mis en place sur demande du Canton un plan ORCA précisant les postes de rassemblement unifiés (PRU) qui définissent un endroit où la population doit se rassembler en cas de *shutdown*. À Russin, ce poste de commandement se trouve à la Mairie. Olivier FAVRE revient sur la proposition de Daniel CHAMBAZ, qu'il juge pertinente, et conclut que la Commune pourrait informer dans un premier temps les élus du Conseil municipal avant de mettre une information dans le journal.

CRÈCHES

De la connaissance de **Sébastien DELESDERRIER**, une nouvelle crèche va bientôt ouvrir à Dardagny. **Suzanne SERAFINI** confirme que ce point sera discuté en intermairies (séance réunissant les trois communes du Mandement) ce jeudi. Suzanne SERAFINI spécifie qu'il s'agit d'une crèche privée qui ouvrira probablement à la rentrée 2024-2025. Elle sera composée de 28 places strictement privées. La crèche a proposé 8 à 10 places à Satigny et Avully en a réservées 2. La crèche serait située sur la droite de l'entrée du parking de la Coop (la crèche vient de suisse allemande). Russin disposait pour rappel de 5 places à La Plaine avant d'en supprimer une car elle n'arrivait jamais à la remplir. Russin dispose à présent de 4,2 places. Si une cinquième place est nécessaire, Russin en fera la demande.

Le Président conclut que Suzanne SERAFINI reviendra avec une information sur ce point.

8. <u>DIVERS</u>

VOYAGE DE FIN DE LÉGISLATURE (un document est affiché à l'écran)

Olivier FAVRE rappelle que l'Exécutif avait été interpelé sur ce point lors de la dernière séance du Conseil municipal. Une décision avait été prise lors du Conseil municipal du 7 février 2023 (cf. page 9 du procès-verbal). Les votes portaient sur trois points déterminants : la durée, le mode de transport et la période. L'Exécutif avait pour rappel pu voter comme ses trois membres participent aussi au voyage. Un voyage de 8/9 jours avait remporté la majorité. Le mode de transport privilégié était l'avion mais un voyage en train pourrait être envisagé. Le voyage pourrait se dérouler au premier trimestre 2025 ou à la fin novembre 2024. Il avait également été fait mention d'intégrer un voyage thématique ou de prévoir une visite avec une thématique intéressante pour un conseil municipal. Olivier FAVRE rencontrera le lendemain de la présente séance l'agence de voyage qui soumettra des propositions.

Daniel CHAMBAZ note que le slide projeté à l'écran mentionne que 3 personnes étaient pour un voyage thématique et que 9 s'étaient abstenues. Cela voudrait donc dire que le Conseil municipal fera un voyage thématique.

Olivier FAVRE précise qu'il conviendra de voir de quelle manière intégrer un élément thématique (par exemple de visiter le Parlement Européen si le voyage se fait à Bruxelles).

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes pour leur présence et lève la séance à 20h12.

La prochaine séance est fixée au 16.04.2024 à 19 heures.